

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** MOPREN FT
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Non applicable-Mélange de substances
- **Emploi de la substance / de la préparation** Revêtement d'étanchéité
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
TEXSA SAS
Chez AE2C - actiparc 1 - bat 4
131, Tra. de la penne aux camoins
13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE
Tél.: (+33) 1 45 42 17 33
Fax: (+33) 1 45 42 17 49
e-mail: servicetechnique@texsa.fr
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.04.2018

Numéro de version FDS_WPLFR008.a

Révision: 05.04.2018

Nom du produit: MOPREN FT

(suite de la page 1)

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

 Xn; Nocif

R20/21-65: Nocif par inhalation et par contact avec la peau. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

 Xi; Irritant

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

 Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R10: Inflammable.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Xylene

1,6-hexanediylbiscarbamate de bis(2-(2-(1-éthylpentyl)-3-oxazolidinyl)éthyle)

isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle

diisocyanate d'isophorone

3-Isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl isocyanate, oligomers

- **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.04.2018

Numéro de version FDS_WPLFR008.es

Révision: 05.04.2018

Nom du produit: MOPREN FT

(suite de la page 2)

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P261 Éviter de respirer les vapeurs.
- P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P304+P341 EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P331 NE PAS faire vomir.
- P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- **Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux:

CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7	xylène Xn R20/21-65; Xi R36/37/38 R10 Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	20-<25%
CAS: 140921-24-0 ELINCS: 411-700-4	1,6-hexanediylbiscarbamate de bis(2-(2-(1-éthylpentyl)-3-oxazolidinyl)éthyle) Xi R43 Skin Sens. 1, H317	10-<25%
CAS: 53880-05-0 NLP: 500-125-5	3-Isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl isocyanate, oligomères Xi R37; Xi R43 Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	3-<10%

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

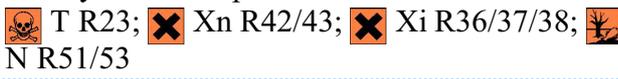
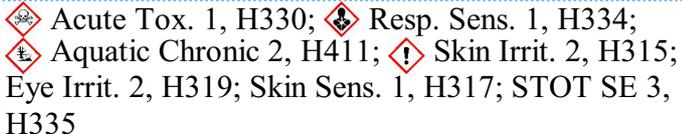
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.04.2018

Numéro de version FDS_WPLFR008.a

Révision: 05.04.2018

Nom du produit: MOPREN FT

		(suite de la page 3)
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle R10 	3-<10%
CAS: 4098-71-9 EINECS: 223-861-6	isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle diisocyanate d'isophorone  	0,3-1%
CAS: 540-84-1 EINECS: 208-759-1	2,2,4-triméthylpentane  	0,1-<0,25%

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Protéger l'oeil intact.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.04.2018

Numéro de version FDS_WPLFR008.a

Révision: 05.04.2018

Nom du produit: MOPREN FT

(suite de la page 4)

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Cyanure d'hydrogène (HCN)

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un vêtement de protection totale.

· **Autres indications**

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éviter de respirer les vapeurs.

Porter un vêtement personnel de protection.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

· **6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.04.2018

Numéro de version FDS_WPLFR008.a

Révision: 05.04.2018

Nom du produit: MOPREN FT

(suite de la page 5)

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Prévoir la ventilation des emballages.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec les matières inflammables.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VME	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
-----	---

1330-20-7 xylène

VME	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
-----	---

4098-71-9 isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle diisocyanate d'isophorone

VME	Valeur momentanée: 0,18 mg/m ³ , 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,09 mg/m ³ , 0,01 ppm AR
-----	--

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.04.2018

Numéro de version FDS_WPLFR008.a

Révision: 05.04.2018

Nom du produit: MOPREN FT

(suite de la page 6)

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

- **Protection du corps:**



Vêtements de travail protecteurs

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.04.2018

Numéro de version FDS_WPLFR008.a

Révision: 05.04.2018

Nom du produit: MOPREN FT

(suite de la page 7)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Translucide
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non applicable.

· **Point de fusion:** Non déterminé.

· **Point d'ébullition:** Non déterminé.

· **Point d'éclair** Non applicable.

· **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.

· **Température d'inflammation:** Non déterminé.

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	0,7 Vol %
Supérieure:	7,5 Vol %

· **Pression de vapeur:** Non déterminé.

· **Densité à 20 °C:** 1,01 g/cm³
Non déterminé.

· **Densité relative** Non déterminé.

· **Densité de vapeur.** Non déterminé.

· **Vitesse d'évaporation** Non déterminé.

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Pas ou peu miscible

· **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 20 °C:	>40 s (ISO 2431:1993 ; 6 mm JET)

· Teneur en solvants:

VOC (CE) 330 g/l

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.04.2018

Numéro de version FDS_WPLFR008.a

Révision: 05.04.2018

Nom du produit: MOPREN FT

(suite de la page 8)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Stable à température ambiante.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flammes, étincelles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

	ATEmix/vapour	40 mg/l (-)
Dermique	LD50	4545 mg/kg (lapin) (ATE)
Inhalatoire	ATEmix/dust/mist	2,72 mg/l (-) (ATE)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	LD50	8532 mg/kg (rat)
------	------	------------------

1330-20-7 xylène

Dermique	LD50	>1700 mg/kg (lapin)
----------	------	---------------------

4098-71-9 isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle diisocyanate d'isophorone

Oral	LD50	>2645 mg/kg (souris)
Dermique	LD50	>7000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h (dust/mist)	0,031 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:**
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
Sensibilisation possible par inhalation.
En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.04.2018

Numéro de version FDS_WPLFR008.a

Révision: 05.04.2018

Nom du produit: MOPREN FT

(suite de la page 9)

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**



De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**

· **IATA** UN1866

- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

· **IATA** RESIN SOLUTION

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **IATA**



· **Class** 3 Liquides inflammables.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.04.2018

Numéro de version FDS_WPLFR008.a

Révision: 05.04.2018

Nom du produit: MOPREN FT

(suite de la page 10)

· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage	
· IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Remarques:	Aucune marchandise de grade 3 selon 2.2.3.1.5 ADR et 2.3.2.5 IMDG ADR: Conteneurs >450l = UN1866-3(F1)-RÉSINE EN SOLUTION, inflammable IMDG:Conteneurs>30l=UN1866-3(F1)-RÉSINE EN SOLUTION, inflammable Extérieur ADR/IMDG= UN1866-3(F1)-RÉSINE EN SOLUTION, inflammable
· IMDG	
· Remarques:	Aucune marchandise de grade 3 selon 2.2.3.1.5 ADR et 2.3.2.5 IMDG ADR: Conteneurs >450l = UN1866-3(F1)-RÉSINE EN SOLUTION, inflammable IMDG:Conteneurs>30l=UN1866-3(F1)-RÉSINE EN SOLUTION, inflammable Extérieur ADR/IMDG= UN1866-3(F1)-RÉSINE EN SOLUTION, inflammable

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) no 453/2010
Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- **Prescriptions nationales:**

- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.04.2018

Numéro de version FDS_WPLFR008.a

Révision: 05.04.2018

Nom du produit: MOPREN FT

(suite de la page 11)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- | | |
|-----------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| | |
| R10 | Inflammable. |
| R11 | Facilement inflammable. |
| R20/21 | Nocif par inhalation et par contact avec la peau. |
| R23 | Toxique par inhalation. |
| R36/37/38 | Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. |
| R37 | Irritant pour les voies respiratoires. |
| R38 | Irritant pour la peau. |
| R42/43 | Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. |
| R43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R65 | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |
| R67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |

(suite page 13)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.04.2018

Numéro de version FDS_WPLFR008.a

Révision: 05.04.2018

Nom du produit: MOPREN FT

(suite de la page 12)

· Service établissant la fiche technique:

TEXSA SAS

e-mail: servicetechnique@texsa.fr

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Acute Tox. 1: Acute toxicity, Hazard Category 1

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Resp. Sens. 1: Sensitisation - Respirat., Hazard Category 1

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2